

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31




Date d'impression : 17.02.2012

Révision: 17.02.2012

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** ARTIBIOSE HP
- **Code du produit:** 21-711
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation** Liquide fongicide et algicide
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
ARTILIN SA
BP 12 - 47450 COLAYRAC SAINT CIRQ (France)
Tel: 00 33 5 53 87 51 65
- **Service chargé des renseignements:** Numéro de téléphone d'appel d'urgence : + 00 33 5 53 87 51 65
- **Numéro d'appel d'urgence:**
Courriel de la personne chargée de la fiche de données de sécurité: fds@artilin.fr

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**
 -  Xi; Irritant
R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.
 -  Xi; Sensibilisant
R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 - R10-52/53: Inflammable. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
- **Éléments d'étiquetage**
- **Marquage selon les directives CEE:**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.
Préparations dangereuses: Directive 1999/45/CE modifiée par la directive 2001/60/CE.
Fiches de données de sécurité: selon 1907/2006/CE, Article 31
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**
 -  Xi Irritant
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
2-octyl-2H-isothiazole-3-one
- **Phrases R:**
10 Inflammable.
36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.02.2012

Révision: 17.02.2012

Nom du produit: ARTIBIOSE HP

(suite de la page 1)

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S:

- 2 Conserver hors de portée des enfants.
- 7 Conserver le récipient bien fermé.
- 24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- 37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
- 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- 56 Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Autres dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique: Mélanges
Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 112-34-5 EINECS: 203-961-6 Reg.nr.: 01-2119475104-44	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol ☒ Xi R36 ☒ Eye Irrit. 2, H319	25-50%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Reg.nr.: 01-2119457558-25	2-propanol ☒ Xi R36; ☒ F R11 R67 ☒ Flam. Liq. 2, H225; ☒ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	10-25%
CAS: 7173-51-5 EINECS: 230-525-2	chlorure de didécylméthylammonium ☒ C R34; ☒ Xn R22 ☒ Flam. Liq. 3, H226; ☒ Skin Corr. 1B, H314; ☒ Acute Tox. 4, H302	2,5-10%
CAS: 26530-20-1 EINECS: 247-761-7	2-octyl-2H-isothiazole-3-one ☒ T R23/24; ☒ C R34; ☒ Xn R22; ☒ Xi R43; ☒ N R50/53 ☒ Acute Tox. 3, H311; ☒ Acute Tox. 3, H331; ☒ Skin Corr. 1B, H314; ☒ Aquatic Acute 1, H400; ☒ Aquatic Chronic 1, H410; ☒ Acute Tox. 4, H302; ☒ Skin Sens. 1, H317	≤ 1%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

Description des premiers secours
Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Indications destinées au médecin:
Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.02.2012

Révision: 17.02.2012

Nom du produit: ARTIBIOSE HP

(suite de la page 2)

- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** L'utilisation d'un appareil respiratoire peut être nécessaire.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.
- **Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.02.2012

Révision: 17.02.2012

Nom du produit: ARTIBIOSE HP

(suite de la page 3)

· **Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

VME	Valeur momentanée: 101,2 mg/m ³ , 15 ppm
	Valeur à long terme: 67,5 mg/m ³ , 10 ppm

67-63-0 2-propanol

VME	Valeur momentanée: 980 mg/m ³ , 400 ppm
-----	--

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Contrôles de l'exposition**

· **Equipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **Aspect:**

Forme: Liquide

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.02.2012

Révision: 17.02.2012

Nom du produit: ARTIBIOSE HP

(suite de la page 4)

· Couleur:	<i>Selon désignation produit</i>
· Odeur:	<i>Caractéristique</i>
· Seuil olfactif:	<i>Non déterminé.</i>
· valeur du pH:	<i>Non déterminé.</i>
· Changement d'état	
· Point de fusion:	<i>Non déterminé.</i>
· Point d'ébullition:	<i>80°C</i>
· Point d'éclair	<i>40°C</i>
· Inflammabilité (solide, gazeux):	<i>Non applicable.</i>
· Température d'ignition:	<i>225°C</i>
· Température de décomposition:	<i>Non déterminé.</i>
· Auto-inflammation:	<i>Le produit ne s'enflamme pas spontanément.</i>
· Danger d'explosion:	<i>Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.</i>
· Limites d'explosion:	
· Inférieure:	<i>0,9 Vol %</i>
· Supérieure:	<i>12,0 Vol %</i>
· Pression de vapeur à 20°C:	<i>43 hPa</i>
· Densité à 20°C:	<i>0,944 g/cm³</i>
· Densité relative.	<i>Non déterminé.</i>
· Densité de vapeur.	<i>Non déterminé.</i>
· Vitesse d'évaporation.	<i>Non déterminé.</i>
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	<i>Entièrement miscible</i>
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	<i>Non déterminé.</i>
· Solvants organiques:	<i>62,5 %</i>
· Eau:	<i>30,1 %</i>
· Teneur en substances solides:	<i>7,4 %</i>
· Autres informations	<i>Pas d'autres informations importantes disponibles.</i>

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité**
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** *Pas de décomposition en cas d'usage conforme.*
- **Possibilité de réactions dangereuses:** *Aucune réaction dangereuse connue.*
- **Conditions à éviter:** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **Matières incompatibles:** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **Produits de décomposition dangereux:** *Pas de produits de décomposition dangereux connus*

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.02.2012

Révision: 17.02.2012

Nom du produit: **ARTIBIOSE HP**

(suite de la page 5)

11 Informations toxicologiques

· **Informations sur les effets toxicologiques**

· **Toxicité aiguë:**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

26530-20-1 2-octyl-2H-isothiazole-3-one

LC50	0,047 mg/l (fish)
LC50/48 h (statique)	0,13 mg/l (daphnia magna)
LC50/96 h (statique)	0,61 mg/l (cyprinus carpio)
	0,019 mg/l (lctalurus punctatus)
	0,18 mg/l (lepomis macrochirus (fish))
	0,047 mg/l (oncorhynchus mykiss (truta arco-iris))
	0,05 mg/l (salmo gairdneri)
	0,32 mg/l (trout)

· **Effet primaire d'irritation:**

· **de la peau:** Irrite la peau et les muqueuses.

· **des yeux:** Effet d'irritation.

· **Sensibilisation:** Sensibilisation possible par contact avec la peau.

· **Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Irritant

12 Informations écologiques

· **Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

26530-20-1 2-octyl-2H-isothiazole-3-one

EC50	0,32 mg/l (daphnia magna)
	0,02 mg/l (alga selenastrum capricornutum)
EC50/24 h	0,22 mg/l (daphnia magna)
EC50/48 h	0,32 mg/l (daphnia magna)
	0,004 mg/l (alga selenastrum capricornutum)
EC50/72 h	419 mg/l (scenedesmus subspicatus (alga))

· **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**

· **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Effets écotoxiques:**

· **Remarque:** Nocif pour les poissons.

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

· **Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.02.2012

Révision: 17.02.2012

Nom du produit: **ARTIBIOSE HP**



(suite de la page 6)

· **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

· No ONU · ADR, IMDG, IATA	UN3469
· Nom d'expédition des Nations unies · ADR · IMDG, IATA	3469 PEINTURES INFLAMMABLES, CORROSIVES PAINT, FLAMMABLE, CORROSIVE
· Classe(s) de danger pour le transport · ADR	
	
· Classe · Étiquette	3 (FC) Liquides inflammables. 3+8
· IMDG, IATA	
	
· Class · Label	3 Flammable liquids. 3+8
· Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	III
· Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant:	Non
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler: · No EMS:	Attention: Liquides inflammables. 38 F-E,S-C
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR · Quantités limitées (LQ)	5L

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.02.2012

Révision: 17.02.2012

Nom du produit: ARTIBIOSE HP

(suite de la page 7)

· Code de restriction en tunnels D/E

15 Informations réglementaires

· **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

Préparations dangereuses: Directive 1999/45/CE modifiée par la directive 2001/60/CE.

Fiches de données de sécurité: selon 1907/2006/CE, Article 31

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**



Xi Irritant

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

2-octyl-2H-isothiazole-3-one

· **Phrases R:**

10 Inflammable.

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

· **Phrases S:**

2 Conserver hors de portée des enfants.

7 Conserver le récipient bien fermé.

24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

56 Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

· **Prescriptions nationales:**

Ce produit peut-être concerné par les maladies professionnelles.

Le tableau des maladies professionnelles est disponible sur la base de données du site <http://inrsmp.konosphere.com> <<http://inrsmp.konosphere.com/>>

Ce produit peut être concerné par la nomenclature des installations classées suivant le code de l'environnement. Cette nomenclature est disponible sur le site <http://www.ineris.fr/aida>

· **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

· **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.02.2012

Révision: 17.02.2012

Nom du produit: ARTIBIOSE HP

(suite de la page 8)

- H311 *Toxique par contact cutané.*
 - H314 *Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.*
 - H317 *Peut provoquer une allergie cutanée.*
 - H319 *Provoque une sévère irritation des yeux.*
 - H331 *Toxique par inhalation.*
 - H336 *Peut provoquer somnolence ou vertiges.*
 - H400 *Très toxique pour les organismes aquatiques.*
 - H410 *Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*
 - R11 *Facilement inflammable.*
 - R22 *Nocif en cas d'ingestion.*
 - R23/24 *Toxique par inhalation et par contact avec la peau.*
 - R34 *Provoque des brûlures.*
 - R36 *Irritant pour les yeux.*
 - R43 *Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.*
 - R50/53 *Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.*
 - R67 *L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.*
- **Service établissant la fiche technique:** Artilin
 - **Contact:** Voir l'adresse dans le point 1 de cette Fiche de données de sécurité

F